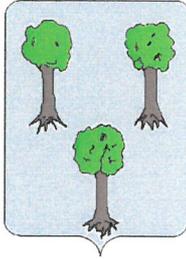


2020 - 114



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_053

Sécurisation de la traversée d'agglomération RD951 : demande autorisation de voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de la traversée d'agglomération, suite à l'étude de faisabilité réalisée en avril 2019 par l'Agence Départementale (Ingénierie et Territoire 04).

L'étude, réalisée par la maison technique de Forcalquier, consiste en l'aménagement d'une zone 30 en amont du carrefour avec les entrées et sorties du village en provenance et destination de Cruis (Rue de Provence et Chemin Claude Galley) qui conduisent aux quartiers urbanisés et en extension.

Cet aménagement est indispensable à la sécurité des véhicules et des piétons (accès abri bus pour le ramassage scolaire) compte tenu des vitesses excessives, d'autant que la sortie de la Rue de Provence sur la RD951 dispose d'un angle de vue très réduit.

Ces travaux complètent le programme déjà exécuté en 2017 (création de plateaux traversants, création d'une zone 30, pose de radars pédagogiques à l'entrée – arrivée par Châteauneuf Val St Donat et Peyruis) et qui est concluant en matière de sécurité dans ce sens de circulation.

Le coût prévisionnel global de ces travaux s'élève à 42 130.00€ HT. La commune a obtenu les subventions suivantes :

- Etat : Dotation d'Équipement des territoires (27%) : 11 342.00€
- Conseil régional : Fonds Régional d'Aménagement du territoire (30%) :

12 639.00€

Conseil départemental : Amendes de police (13%) : 5 510.00€

L'auto-financement de la commune est de 30% : 12 639.00€



2020 - 115

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux,
- **DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites à l'exercice budgétaire 2021,
- **DEMANDE** au Conseil départemental (maison technique de Forcalquier) une "permission de voirie pour l'occupation temporaire du domaine public et la réalisation de travaux sur le domaine public".

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2020 004-210401097-20201209-D_2020_053-DE